

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

COMP/M.7176 - CFAO / CARREFOUR / JV

SECTION 1.2

Description de la concentration

Les parties

CFAO est une société de droit français active dans les secteurs de la distribution de véhicules automobiles, de produits pharmaceutiques, de matériels et biens d'équipements et services informatiques, principalement en Afrique et dans les collectivités territoriales d'Outre-mer françaises.

Carrefour SA est la société de tête du groupe Carrefour, actif dans la distribution au détail à dominante alimentaire en France et à l'étranger.

L'entreprise commune aura pour objet le développement d'une activité de distribution au détail à dominante alimentaire au Sénégal, au Cameroun, au Congo, en Côte d'Ivoire, en République Démocratique du Congo, au Gabon, au Nigeria et au Ghana, en vertu de contrats de franchise à conclure avec le groupe Carrefour.

La concentration

L'Opération consiste en la création par CFAO, d'une part, et Carrefour SA, d'autre part, d'une entreprise commune de plein exercice.

Absence d'impact concurrentiel

L'Opération n'est pas de nature à soulever de problématique de concurrence dans la mesure où les activités des magasins qui seront contrôlés par l'entreprise commune seront exclusivement menées en dehors de l'EEE.